



Membres prestataires

- Hébergements
- Restaurants
- Sites de visites
- Offices de Tourisme
- Gestionnaires d'activités de loisirs
- Boutiques
- Artisans
- Producteurs

DEVENEZ PARTENAIRE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

2026



Les Plus
Beaux Villages
de France®

PRÉAMBULE

EXCELLENCE VALEURS DU COLLECTIF
TRANSMISSION BEAUTÉ SIMPLICITÉ
ÉQUILIBRE AUTHENTICITÉ VIVANT
AUDACE HUMAIN DIVERSITÉ ART DE VIVRE
DURABLE ÉMOTIONS NATUREL

Les Plus Beaux Villages de France constituent un label fondé en **1982** par **Charles CEYRAC**, alors maire de Collonges-la-Rouge (Corrèze), dans un contexte d'exode rural et d'urbanisation galopante en France.

Depuis sa création, notre réseau s'efforce de **préserver** et valoriser le patrimoine des villages de France pour accroître leur **notoriété** et favoriser ainsi leur **développement** économique.

Regroupant aujourd'hui 180 villages, il s'engage à promouvoir un tourisme durable, en évitant les écueils du village-musée sans âme ou, à l'inverse, ceux du "parc d'attraction".

Chaque village est sélectionné selon des critères rigoureux, garantissant l'authenticité et le charme qui font la renommée de notre prestigieux label -1er réseau de patrimoine cité spontanément par les français avec l'UNESCO.

Prestataires locaux d'hébergement, de restauration, de loisirs et autres services touristiques, en adhérant aux côtés de votre commune, vous vous engagez à respecter les valeurs fondamentales de notre réseau, déclinées dans notre charte d'accueil : **authenticité**, esthétisme, naturel, **excellence**, **collectif**, transmission, simplicité, audace, art de vivre, **humain**, diversité, **durabilité**, et **émotions**.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Pré-requis pour toutes les activités :

- activité exercée **sur le territoire communal d'un des *Plus Beaux Villages de France***
- activité exercée à titre professionnel
- accepter et signer la charte d'accueil.

Hébergements

Hébergements **ouverts minimum 9 mois** dans l'année.

- Hôtels et résidences de tourisme classés minimum 2*
- Villages Vacances classés minimum 3*
- Campings classés minimum 3*
- Meublés classés minimum 3*
- Chambres d'hôtes et meublés classés Gîtes de France minimum 3 épis, ou Clévacances minimum 3 clés, ou Chambre d'Hôte Référence
- Autres structures d'hébergement disposant d'une note de minimum 4/5 sur les 2 sites d'avis Google et Tripadvisor, avec un minimum de 100 avis (cumul des 2 sites d'avis)

Restaurants

Restaurants **ouverts minimum 6 mois** dans l'année.

- Restaurants distingués par un des labels, titres ou guides de référence suivants : Maître Restaurateur, Restaurateurs de France, Logis (mini 2 cocottes), Bistrots de Pays, Tables et Auberges de France, Qualité France, Guide Michelin, Gault & Millau, Cuisineries Gourmandes...
- Autres restaurants disposant d'une note de minimum 4/5 sur les 2 sites d'avis Google et Tripadvisor, avec un minimum de 100 avis (cumul des 2 sites d'avis)

Boutiques, artisans, producteurs

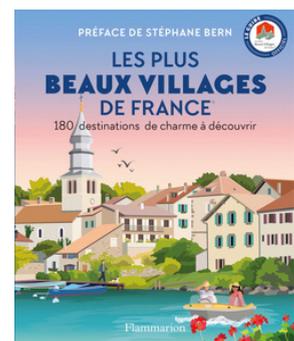
- Sites de découverte économique (notamment « Entreprise du Patrimoine Vivant » ou « Bienvenue à la Ferme »)
- Artisans et producteurs organisant régulièrement des stages ou des rencontres avec le public à la découverte de leur métier

Sites de visites, activités de loisirs

- Festivals, manifestations à billetterie
- Musées, écomusées, centres d'interprétation
- Monuments historiques
- Parcs et jardins (notamment labellisés « Jardins Remarquables »)
- Parcs animaliers
- Guides professionnels
- Offices de Tourisme

POURQUOI ADHÉRER ?

- ✓ Pour être visible sur le site www.les-plus-beaux-villages-de-france.org, cumulant plus de 2 millions de visiteurs par an
- ✓ Pour être informé en priorité des campagnes et opérations spéciales auxquelles vous pouvez participer
- ✓ Pour être mentionné dans le guide officiel "Les Plus Beaux Villages de France", édité par Flammarion à 15 000 exemplaires (uniquement pour les adhésions reçues avant le 30/10/25)
- ✓ Pour bénéficier d'une remise de 20% sur la carte routière (Michelin éditions) et le guide (Flammarion) pour offrir ou revendre à votre clientèle (commande minimum de 4 produits)
- ✓ Pour afficher votre engagement aux valeurs des *Plus Beaux Villages de France* avec le visuel "Prestataire partenaire"
- ✓ Pour être abonné à notre lettre interne "Point Com" et la lettre grand public "Vivons l'Exception !"



COMMENT ADHÉRER ?

1. Vérifiez que vous êtes éligible et signez la charte d'accueil
2. Remplissez le formulaire de demande d'adhésion et renvoyez-le signé avec la charte d'accueil
3. Une fois votre demande acceptée, réglez votre cotisation annuelle de 50€



CHARTRE D'ACCUEIL

Authenticité

Préserver et promouvoir l'identité de son village

Les prestataires membres s'engagent à préserver le charme et l'authenticité architecturale du village, à utiliser le plus possible des produits et matériaux locaux et à mettre en œuvre des techniques traditionnelles lors de leurs rénovations et constructions et dans l'aménagement de leurs locaux.

Ils veillent à l'entretien et à la propreté des lieux et au respect des normes et préconisations en vigueur sur la commune et dans les documents d'urbanisme.

Ils promeuvent l'art de vivre et les traditions de leur territoire.

S'engager pour un tourisme responsable

Les prestataires membres s'engagent à respecter et protéger l'environnement naturel, en adoptant des pratiques responsables, telles que la réduction des déchets et la gestion efficace des ressources et énergies.

Ils encouragent l'utilisation des modes de transport écologique et les mobilités douces.

Ils sont ambassadeurs de leur territoire, promeuvent les producteurs et artisans locaux. Ils relaient et participent à la vie locale.

Viser l'excellence dans son domaine d'activité

Les prestataires membres s'engagent à respecter les règles et normes en vigueur sur leur territoire et dans leur domaine d'activité.

Ils favorisent la formation de leur personnel, et accueillent avec bienveillance et professionnalisme les visiteurs français et étrangers.

Ils proposent des modes de paiements diversifiés et mettent à disposition de leur clientèle, dans la mesure du possible, des services gratuits (connexion wi-fi, stationnement, chargement voiture ou équipements numériques, toilettes...).

Excellence

Cordialité

Favoriser les relations humaines

Les prestataires membres s'engagent à susciter au sein de leur établissement une atmosphère conviviale et chaleureuse, en garantissant pour tous un accueil personnalisé et attentionné.

Ils favorisent les relations entre les visiteurs et les habitants et veillent au respect des intérêts de chacun.

Ils s'engagent, via des aménagements, de la formation et de la communication, à favoriser l'accès de leur établissement / leur activité à un large public, notamment aux personnes en situation de handicap.

Promouvoir *Les Plus Beaux Villages de France*

Les prestataires membres s'engagent à promouvoir les valeurs des *Plus Beaux Villages de France* auprès du plus grand nombre, et à respecter l'usage de la marque déposée tel qu'énoncé dans le règlement d'usage.

Ils promeuvent les villages du réseau à proximité et partagent leurs connaissances avec leurs clients.

Ils participent à la vie et à la promotion du réseau en mettant, le cas échéant, à la disposition de leur clientèle les produits sous marque des *Plus Beaux Villages de France* et en s'inscrivant aux événements et actions qui leur sont dédiés au sein du réseau.

Collectif

Émotion

Susciter l'émotion

Les prestataires membres s'efforcent de créer à l'intention des visiteurs des moments mémorables qui éveillent la curiosité et les émotions positives.

Ils mettent tout en œuvre pour partager avec leur clientèle l'art de vivre et les traditions de leur territoire.

Signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION 2026

Cotisation annuelle : 50€

Nom de l'établissement :

N° SIRET :

Prénom NOM :

Fonction :

Adresse :

CP - Commune :

E-mail :

Période d'ouverture :

- Hébergement
- Restaurant
- Site de visite
- Activité de loisirs
- Artisan, producteur, boutique terroir

Préciser tout
classement officiel,
label et/ou référence :

Je souhaite adhérer à l'association des *Plus Beaux Villages de France*. J'ai pris connaissance des statuts ([consultable en ligne](#)), et j'engage mon établissement à respecter la charte d'accueil des *Plus Beaux Villages de France*, que je joins à ce formulaire, dûment signée.

Date, signature et cachet de l'établissement

FORMULAIRE A RENVoyer

à cecile.varillon@les-plus-beaux-villages-de-france.org,
accompagné de la charte d'accueil signée.

Après validation de votre demande, une facture de 50€
vous sera envoyée, en règlement de la cotisation 2026.